



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**BAREMES
TABLEAUX D'AVANCEMENT
PERSONNELS ADMINISTRATIFS
2012**

AVANCEMENT au grade d'APAENES :

Les candidatures seront classées en fonction de l'avis des supérieurs hiérarchiques et le barème servira à départager les candidats

- | | |
|--|-----------|
| ▪ Accès au corps des ADAENES par concours : | 10 points |
| ▪ Présentation à l'examen professionnel : | 5 points |
| ▪ Responsabilité exercée (agent comptable, chef de division en Rectorat ou inspection académique, directeur des services centraux en université) : | 30 points |

AVANCEMENT au grade de SAENES de classe supérieure :

- | | |
|---|----------------|
| ▪ Mode d'accès au corps par concours : | 10 points |
| ▪ Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) | 1 point/ an |
| ▪ Ancienneté générale des services : | 0,5 point / an |
| ▪ Ancienneté de corps : | 1 point/ an |
| ▪ Avis du chef d'établissement | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Exceptionnel | 30 points |
| <input checked="" type="checkbox"/> Favorable | 10 points |
| <input checked="" type="checkbox"/> Défavorable | Bloquant |

Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport

- | | |
|---|------------------------|
| ▪ Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal de la classe normale (13 ^e) depuis 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service. Cumulable avec les points d'avis | 10 points |
| ▪ Exercice en ZEP, violence, sensible, RAR, CLAIR : | 5 points |
| ▪ Discriminant : | Ancienneté de grade |

AVANCEMENT au grade d'ADJAENES PRINCIPAL de 2^e classe :

- Mode de recrutement 1^{er} grade si recrutement par concours, concours réservé, examen professionnel **OU** mode de recrutement au 1^{er} grade par concours interne, réservé ou exceptionnel : 10 points
- Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) : 1 point / an
- Ancienneté générale des services : 0,5 point / an
- Ancienneté de corps : 1 point/ an
- Avis du chef d'établissement Exceptionnel..... 30 points
 Favorable 10 points
 Défavorable..... Bloquant
 Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport
- Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal du grade d'AASD 1^{ère} classe (11^e) depuis au moins 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service : 10 points
- Exercice en ZEP, violence, sensible, CLAIR : 5 points
- Discriminant : Ancienneté de grade

AVANCEMENT au grade d'ADJAENES PRINCIPAL de 1^{ère} classe :

- Mode d'accès au corps par concours, concours réservé, examen professionnel **OU** mode de recrutement au 1^{er} grade par concours interne, réservé ou exceptionnel : 10 points
- Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) : 1 point / an
- Ancienneté générale des services : 0,5 point / an
- Ancienneté de corps : 1 point / an
- Avis du chef d'établissement Exceptionnel..... 30 points
 Favorable 10 points
 Défavorable..... Bloquant
 Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport
- Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal du grade d'AAP 2^e classe (11^e) depuis au moins 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service. 10 points
- Exercice en ZEP, violence, sensible, CLAIR : 5 points
- Discriminant : Ancienneté de grade